

Relevé de conclusions de la réunion du jeudi 19 janvier 2017

organisée par le collectif « Coeur de Plateau »

La réunion s'est tenue dans la salle Marcel Paul entre 20h45 et 23h15 avec la participation de plus de 80 personnes.

Il a d'abord été rappelé les circonstances de la création du collectif: en novembre et décembre 2016, le Conseil de Quartier et des associations du plateau ont été interrogées par des promoteurs candidats au concours « Inventons la métropole du grand Paris » et ont pu alors prendre connaissance des modalités et du calendrier du concours. L'absence de consultation de la population dans la première phase du concours et son agenda très contraint ont motivé la naissance du collectif le 28 décembre 2016, suivie d'une d'entrevue avec le maire adjoint chargé de l'urbanisme le 11 janvier.

Les compte-rendus de ces réunions préalables à celle du 19 janvier peuvent être communiquées sur demande et sont consultables sur le site internet de l'association « Gentil'îlot vert »:

<http://www.ilotvertgentilly.com/>

Le 19 janvier, après une présentation du contexte du concours, les partenaires du collectif (Conseil de quartier et les associations) ont exprimé leur analyse de la situation.

Une intervention remarquée a montré que les qualités propres de l'îlot, sa situation, amenaient à lui conférer le statut de « ressource pour la métropole » qui doit s'inscrire dans le patrimoine naturel de la Métropole et non pas de simple terrain à bâtir.

Les présentations projetées, les préconisations des habitants du plateau (version provisoire, à compléter) ainsi que les documents diffusés par les organisateur du concours peuvent être consultées sur le site internet cité ci-dessus.

Il est apparu que les différences entre « Appel à idées », « appel à projet » , « appel d'offres », pouvaient être source de difficultés graves en raison des règlements des marchés.

On peut remarquer que les exposés ont été suivis par l'audience avec une grande attention, sans interruption notable. Une seule personne a soutenu que « le plateau devait accepter la réalisation d'un projet immobilier par solidarité avec les autres quartiers de Gentilly ».

Après 22h30, la dernière partie de la réunion a été consacrée aux propositions d'action du collectif, suscitant des questions telles que: quelles seraient les modalités de participation du collectif à l'orientation des projets ? Faut-il bloquer le processus avant qu'il ne devienne irréversible ? etc

Si les parties constituant le collectif ont bien défini les problématiques auxquelles elles seraient confrontées, en raison du manque de temps et d'informations pertinentes, la séance n'a pas permis de

- de lever un certain nombre d'incertitudes (en particulier juridiques ou administratives)
- d'harmoniser leurs positions respectives pour en tirer un ensemble de propositions validées par tous ou finalisées entièrement.

Toutefois, la quasi-totalité des intervenants a affirmé son attachement à la préservation de «l' îlot vert » et vouloir agir pour que le concours ne se transforme pas uniquement en une aubaine financière qui permettrait de vendre le terrain à un promoteur sans avoir à se pencher sur un programme d'urbanisme cohérent.

Des intervenants ont aussi précisé l'opportunité de constructions « raisonnables » permettant ainsi la création d'équipements pour répondre aux besoins du quartier et de la ville (services publics : associatif, enfance ou petite enfance...).

D'autres interventions ont souligné l'importance de l'ouverture à la participation citoyenne qui nous a été indiquée le 11 janvier, pour la deuxième phase du concours. Ils ont souhaité que l'on se saisisse rapidement de cette opportunité en demandant qu'il s'agisse d'un processus de co-construction d'un projet, et de co-décision. La méthode et le calendrier de ce processus doivent être arrêtés au plus tôt.

Dans cet esprit, en tenant informée la municipalité de notre démarche, le collectif a décidé d'engager aussitôt les opérations suivantes en raison de l'urgence:

- lettres du collectif aux organisateurs du concours (elles ont été postées le lundi 23 janvier) (destinataires : MGP, région IDF, société GP, président VdM, Mairie Gentilly)
- finalisation du document regroupant les préconisations d'habitants du plateau, en vue de son adoption par le collectif pour servir de base dans la phase 2 du concours, après la sélection de 3 ou 4 projets
- poursuite et élargissement de la mobilisation des habitants avec signature d'une pétition demandant à la mairie d'introduire la participation citoyenne à l'appel à projets dès les prochains jours également
- consultation juridique dans la semaine du 23 janvier pour éviter au collectif de s'engager dans un processus irréversible
- mise en place de groupes de travail et de réflexion (à définir) sur l'aménagement de l'îlot et les modalités d'action du collectif
- organisation du collectif pour faire émerger une véritable structure/ équipe/ projet avec une organisation réactive

En résumé, la volonté forte et quasi unanime des personnes présentes d'intervenir sur les usages et la morphologie du projet conduisent à souhaiter

- **la sélection de projets "raisonnés" qui répond aux enjeux locaux d'intégration urbaine et aux enjeux régionaux de végétalisation.**
- **l'émergence de projet "audacieux" répondant aux enjeux d'une métropole tournée vers les problématiques environnementales des décennies à venir.**

NB information de dernière minute :

la municipalité de Gentilly doit renvoyer le 14 février 2017 à la métropole ses fiches d'analyse des 22 projets qui lui ont été soumis et le jury du site doit opérer sa sélection de trois projets le 27 février.

Une deuxième phase d'élaboration, que l'on espère moins confidentielle, doit ensuite s'étendre jusqu'à l'été.

Relevé diffusé par le collectif « Coeur de Plateau » (courriel: colcdp@gmail.com)